

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité Qu' :

En vertu du règlement numéro 2018-89 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, le conseil municipal discutera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 13 juillet 2020 à 19h30 par visioconférence ou à la salle du conseil à la salle de l'École Des 2 Rivières située au 5330, 7e rang, Saint-Lucien, d'une demande de dérogation mineure, à savoir:

- Une demande concernant un immeuble situé au 5069, chemin Hemmings sur lequel un projet de construction d'un bâtiment accessoire sera d'une hauteur de 6.40 mètres au lieu des 5.40 mètres, prévus au projet de règlement de zonage.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande. Au moment de publier cet avis, l'assemblée du 13 juillet 2020 est prévue de se faire par visioconférence. Donc, les personnes intéressées à se faire entendre, pourront le faire par courriel à l'adresse suivante direction@saint-lucien.ca d'ici le 13 juillet 2020 à midi.

DONNÉ à Saint-Lucien, ce 22 juin deux mil vingt.



**Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Saint-Lucien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- bureau municipal, 5280, 7e rang à Saint-Lucien
- centre communautaire 5350, 7e rang à Saint-Lucien
- site WEB de la Municipalité de Saint-Lucien

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22 juin 2020.



Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier